

**Délibération N° 2025-04-09-F**

Budget de « Fontenay en Scènes »  
Affectation du résultat 2024

**Département du Val-de-Marne**  
Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice.....	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance.....	40
Absent.e.s .....	5

## SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix avril**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **trois avril**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire.**

### ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme TRANCART, M. KEITA, M. FOURESTIER, Mme CHAMBRE-MARTIN, Mme LAROQUE (départ 22h), Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER

### EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à Mme GARNIER
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à M. LEBLANC
M. MATHIEU	a donné mandat à Mme CAZALS
M. BERTRAND	a donné mandat à CACAIS-BARANGER
Mme LELU	a donné mandat à Mme BOUHADA
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN

### ABSENT.E.S

Mme FENASSE, M. BRUNET, Mme MICHEL, Mme INDJA, M. DE LA CROIX

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Monsieur MORA** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

**LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L.1612-12 et suivants, L.2221-1 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** la délibération n°2025-04-03-F du 10 avril 2025, adoptant le compte de gestion 2024 du budget annexe de « Fontenay en Scènes »,

**VU** la délibération n°2024-04-06-F du 10 avril 2025, portant approbation du compte administratif 2024 du budget annexe de « Fontenay en Scènes »,

**CONSIDERANT** le compte de gestion de Fontenay-en-Scènes pour 2024,

**CONSIDERANT** le compte administratif 2024 du budget annexe de Fontenay en Scènes qui fait apparaître les résultats de fonctionnement suivants :

Résultat 2024 : + 49 380,78 €

Solde de clôture 2024 : + 15 356,47 €

**Soit un résultat de clôture 2024 de : + 64 737,25 €**

**CONSIDERANT** la nécessité d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2024 et la reprise de ceux-ci au budget primitif 2025,

**Sur avis de la Commission des Finances,**

**Après en avoir délibéré**

**À LA MAJORITÉ**

Par 32 voix pour

Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. KEITA, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme TRANCART, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, M. FOURESTIER

Par 7 voix contre

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme LAROQUE, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER

Ne prend pas part au vote

M.GAUTRAIS

**DECIDE,**

**Article unique :** Que le résultat de clôture de l'exercice 2024 constaté au compte administratif du budget annexe de Fontenay en Scènes, est repris au budget primitif 2025 ainsi qu'il suit :

➤ En section de fonctionnement en recettes, au compte 002 64 737,25 €

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... 18 AVR. 2025 .....

Publication  
le ..... 18 AVR. 2025 .....

Notification  
le .....

Certifié exécutoire  
Le Maire,



Pour le Maire,  
l'Adjointe Déléguée  
Anne KLOPP

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS  
Maire



Pour le Maire,  
l'Adjointe Déléguée  
Anne KLOPP

